



Cabinet de la Première Dame

**PLAIDOYER POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

En matière de Genre, le Gabon, notre pays, fait office de bon élève en terme de ratification des principales conventions internationales et d'élaboration d'une législation nationale y relative.

Le Gabon a ainsi ratifié dès 1983 la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF-CEDAW) et en 2011, la résolution 65/189 des Nations-Unies instituant la Journée Internationale des Veuves.

Sur le plan continental, le Gabon est signataire du Protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique, ainsi que de la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Notre Constitution, révisée le 10 janvier 2018, intègre désormais le principe de la parité en son article 2, paragraphe 24.

En dépit de tout cela, nous constatons que les inégalités multisectorielles liées au Genre persistent, favorisant ainsi l'explosion des violences à l'égard des femmes que ni notre socle culturel, ni notre législation ne permettent.

Une étude intitulée « *Enquête nationale sur les violences basées sur le Genre* » (VBG), conduite en 2016, confirme par les chiffres l'ampleur des affres de tous les ordres que subissent les femmes.

Ainsi, l'enquête menée auprès d'un échantillon représentatif de 2500 femmes, fait apparaître que 58,5 % d'entre elles reconnaissent avoir subi des violences physiques.

Face à cette situation et :

- Considérant que le Gabon est entièrement partie prenante et engagé depuis 2015 dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies à l'horizon 2030 qui consacrent l'égalité des sexes entre les hommes et les femmes (objectif 5) ;
- Considérant que le Gabon, à l'instar d'autres pays africains, a pris l'engagement dès 2013, de s'inscrire dans le programme de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui proclame l'égalité des sexes entre les femmes et les hommes (objectif 17) ;
- Considérant que le Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, a décrété la période 2015-2025, décennie de la femme gabonaise;

Nous, femmes gabonaises, en cette Journée Nationale du 17 avril 2019 qui nous est consacrée, interpellons les Députés, représentants du peuple et initiateurs des lois, en vue d'une prise en compte de nos 5 préoccupations majeures :

I/ L'amélioration du cadre juridique

Tout en saluant l'existence d'une stratégie de lutte contre les violences basées sur le Genre et les révisions du code pénal et code civil, nous constatons cependant un vide juridique sur certaines formes de violences notamment les violences conjugales. Par ailleurs, l'impunité dont jouissent souvent les auteurs des violences favorise le silence dans lequel s'enferment les victimes.

Nous recommandons :

- L'adoption d'une loi spécifique sur les violences basées sur le genre ;
- La révision des textes de loi discriminatoires pour les femmes ;
- L'augmentation du budget alloué aux questions de genre.

II/ Prévention et protection

Les violences sexuelles et physiques, par leurs conséquences, constituent l'une des pires formes de violation des droits humains et d'atteinte à la dignité des femmes et des filles. L'engagement des pouvoirs publics s'avère capitale pour une réponse multisectorielle.

Nous recommandons :

- La construction d'un centre de transit pour femmes victimes de VBG, disposant des services médicaux, juridiques, psychosociaux et de réinsertion pouvant accueillir la femme pour un certain temps ;
- L'implication des hommes et des leaders communautaires dans les programmes de prévention et de lutte contre les VBG.

III/ Prise en charge des Victimes

Nous avons fait le constat qu'il existe très peu de services de prise en charge aux normes et adaptés aux besoins des victimes.

Nous recommandons :

- La dotation des instances formelles (services sociaux, justice, cellules d'écoute etc.) de moyens appropriés afin de pourvoir efficacement à la prise en charge multiforme ;
- La gratuité des coûts relatifs à la délivrance des certificats médicaux pour viol ;
- La mise à disposition de kits de premiers secours (PePs Kit) pour la prise en charge des survivantes de VBG et la formation des intervenants sur leur utilisation.

IV/ Gestion optimale des informations et des données

Nous constatons que le contexte social et culturel au Gabon demeure encore marqué par des inégalités de sexe. Un des défis majeurs par rapport à la gestion des informations et données relatives à la lutte contre les violences basées sur le Genre est sans doute l'indisponibilité des données statistiques quantitative et qualitative actualisées, afin de pouvoir suivre les tendances.

Nous recommandons :

- La mise en place d'une base de données nationale multisectorielle sur les VBG ;
- L'élaboration d'une cartographie nationale de typologie des VBG.

V/ Lutte contre les violences en milieu scolaire

L'étude sur les violences à l'égard des enfants réalisée en 2010 par le gouvernement et l'UNICEF montre que les jeunes filles sont victimes de divers types de violence (vol, harcèlement, etc.). En 2015, l'enquête sur les grossesses précoces en milieu scolaire révèle que 81 % des élèves filles ont eu une grossesse précoce. Notons que la grossesse précoce est source de fistules obstétricales, redoublement et abandon scolaire. En outre, le pourcentage de violence à l'école estimé à 12,9% en 2010, s'est accentué au regard de la montée de la délinquance juvénile en milieu scolaire avec la consommation du tramadole.

Nous recommandons :

- La mise en place d'un système préventif de protection des élèves, particulièrement des jeunes filles, contre les abus et les pratiques néfastes constatés en milieu scolaire;
- La mise en oeuvre du programme d'éducation sexuelle complète, qui prend en compte les VBG) à l'école.

Libreville le 17 avril 2019



Mme Sylvia BONGO ONDIMBA

Première Dame du Gabon